

GRILLE TARIFAIRE AU 1^{er} JANVIER 2026**TERRITOIRE DE MARTEL****TARIFS DU SERVICE AUX ABONNES**

La part collectivité est déterminée chaque année par délibération de la collectivité et la part exploitant est actualisée chaque année dans les conditions prévues au contrat entre la collectivité et l'exploitant.

Part Collectivité		Part Exploitant	
• Abonnement	77,96 € HT	• Abonnement	45,74 € HT
• Prix au m ³	0,9947 € HT	• Prix au m ³	0,5516 € HT

BORDEREAUX DES PRIX AUX ABONNES

Article règlement de service		Montant
4.4	Participation pour l'assainissement collectif (PFAC)	1 500,00 € TTC
5.3	Contrôle de conformité	175 € HT
5.3	Contre visite	70 € HT